

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2024



*Soutenez l'insertion des jeunes  
avec la Mission Locale Angevine !*

# LES MISSIONS LOCALES, 1<sup>ER</sup> RÉSEAU D'INSERTION DES JEUNES

## Nos résultats en 2023



1 200

besoins en recrutements diffusés dont 54% pourvus



300

jeunes embauchés en alternance



530

entrées en formation



780

périodes d'immersion en entreprise



3 258

contrats de travail signés par les jeunes



La Mission Locale Angevine c'est :

- ✓ Un accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi ou la formation
- ✓ Une approche globale en matière d'autonomie : santé, logement, mobilité, éducation au numérique, gestion budgétaire, citoyenneté, accès aux droits...
- ✓ 31 lieux d'accueil sur la moitié du Maine-et-Loire
- ✓ + de 100 salariés
- ✓ + de 5 100 jeunes accompagnés
- ✓ + de 340 entreprises partenaires



# NOTRE OBJECTIF : METTRE EN RELATION LES JEUNES ET L'ENTREPRISE

En 2023 :

76

Évènements emploi organisés par la MLA dont :

31 « Accroche avec une agence » : permanences d'agences d'emploi 

34 « Une entreprise recrute » : sessions de recrutement 

3 « Rendez-vous en secteur inconnu » actions de promotion des filières professionnelles 



 La MLA a participé à  de 50 évènements orientation, formation, emploi sur tout le territoire (le Big Bang de l'emploi, les rendez-vous Angers emploi, la nuit de l'orientation...).

 L'insertion professionnelle, c'est aussi des actions autour de la confiance en soi :

 « Move on up » 

 « Savoirs de base : le Français Langue Étrangère » 



Plus d'infos sur notre site  
[www.mla49.fr](http://www.mla49.fr)



# LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel l'entreprise a une liberté d'attribution.

Depuis 2023, le solde de la taxe d'apprentissage est collecté par **l'Urssaf** ou la **MSA via la DSN** puis transféré à la Caisse des dépôts et consignations.

## Part principale

**0,59%**

de votre masse salariale mensuelle collectée via la DSN reviennent à des Centres de Formation en Apprentissage

## Solde

**0,09%**

de votre masse salariale 2023 sont à affecter à l'organisme de votre choix\* par exemple, la Mission Locale Angevine

\*un centre de formation initiale technologique et professionnelle ou un organisme d'insertion professionnelle.

## Votre choix d'affectation de la taxe d'apprentissage



- 1 Vous devez **choisir l'établissement destinataire de votre solde** via la plateforme en ligne **SOLTéA** (Caisse des dépôts et consignations) **entre le 27 mai et le 2 août 2024**.
- 2 Vous avez **jusqu'au 4 octobre 2024** pour valider vos choix.

## Votre contact :



Suivez-nous !



[www.mla49.fr](http://www.mla49.fr)



MISSION LOCALE ANGEVINE - Centre Pierre Cointreau  
132 Avenue de Lattre de Tassigny - 49000 ANGERS  
02.41.24.16.00